



18 avril 2008

Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No.221

5^e révision AI: nouveaux formulaires AI à partir du 1^{er} janvier 2008

Dans le sillage de la 5^e révision de l'AI, plusieurs formulaires de l'AI ont été refaits. Il s'agit des formulaires dont les numéros de commande ne commencent plus par le chiffre 318...et qui ne figurent plus dans le catalogue des imprimés de l'OFAS. Ces formulaires ne peuvent plus être commandés auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OCFL) et ne sont plus disponibles en version papier, mais uniquement sous la forme électronique (internet: www.ahv.ch – Formulaires). Ils peuvent être remplis directement à l'écran, puis imprimés.

L'ancien formulaire „Demande de prestations AI pour adultes“ (formulaire n° 318.531 d/f/i) est également touché et n'est plus délivré depuis le 1^{er} janvier 2008. Le nouveau formulaire de demande peut être téléchargé (internet: www.ahv.ch – Formulaires - n° 001.001) en langue allemande, française ou italienne (titre du formulaire: „Demande de prestations AI pour adultes: Réadaptation professionnelle/Rente“).

Les formulaires de demande AI (318.531 d/f/i) encore disponibles auprès des offices AI, des caisses de compensation et des autres offices ne doivent pas être détruits, mais peuvent continuer d'être utilisés jusqu'à épuisement des stocks. Nous recommandons toutefois l'utilisation des nouveaux formulaires.